Lettre de candidature

designation du mandataire par ses co-traitants

## *Le présent formulaire est utilisé par les candidats en groupement pour présenter leur candidature.*

## *En cas d’allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots.*

*Chaque membre du groupement produit également individuellement les renseignements ou documents autres demandés par Expertise France au titre de la candidature.*

**I – Identification de l’acheteur**

**Expertise France (SAS)**

**Société par action simplifiée au capital de 828 933 €**

N° SIRET: 808 734 792 00035

N° de TVA intra-communautaire : FR36 808734792

**40 Boulevard de Port-Royal, 75005 PARIS**

**II – Objet de la consultation**

La présente consultation porte sur [à déterminer].

**III – Objet de la candidature**

La candidature est présentée :

 pour le contrat (marché public) *(en cas de non allotissement)* ;

1. pour tous les lots de la procédure de passation ;

 pour le lot n°[à compléter] ou les lots n°[à compléter] de la procédure de passation *(en cas d’allotissement ; si les lots n’ont pas été numérotés, indiquer ci-dessous l’intitulé du ou des lots tels qu’ils figurent dans la lettre de consultation ou le règlement de consultation).*

**IV- Présentation du groupement candidat**

Le candidat est un groupement d’entreprises :

conjoint OU  solidaire

En cas degroupement conjoint, le mandataire est solidaire :

Non OU  Oui

**V- Identification des membres du groupement et répartition des prestations**

*(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous (1 ligne par membre du groupement). En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser. Ajouter autant de lignes que nécessaires.)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° du lot**  *(en cas d’allotissement)* | **Nom commercial et dénomination sociale, adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro d’identification des membres du groupement** | **Prestations exécutées par les membres du groupement[[1]](#footnote-1)** *(en cas de groupement conjoint)* |
|  | * Nom : [à compléter] * Adresse officielle : [à compléter] * Adresse électronique : [à compléter] * Numéros de téléphone et de télécopie : [à compléter] * Numéro SIRET, à défaut, un numéro d’identification européen ou international ou propre au pays d’origine[[2]](#footnote-2) : [à compléter] |  |
|  | * Nom : [à compléter] * Adresse officielle : [à compléter] * Adresse électronique : [à compléter] * Numéros de téléphone et de télécopie : [à compléter] * Numéro SIRET, à défaut, un numéro d’identification européen ou international ou propre au pays d’origine[[3]](#footnote-3) : [à compléter] |  |
|  | * Nom : [à compléter] * Adresse officielle : [à compléter] * Adresse électronique : [à compléter] * Numéros de téléphone et de télécopie : [à compléter] * Numéro SIRET, à défaut, un numéro d’identification européen ou international ou propre au pays d’origine[[4]](#footnote-4) : [à compléter] |  |
|  | * Nom : [à compléter] * Adresse officielle : [à compléter] * Adresse électronique : [à compléter] * Numéros de téléphone et de télécopie : [à compléter] * Numéro SIRET, à défaut, un numéro d’identification européen ou international ou propre au pays d’origine[[5]](#footnote-5) : [à compléter] |  |

**VI - Désignation du mandataire du groupement**

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

* Nom : [à compléter]
* Adresse officielle : [à compléter]
* Adresse électronique : [à compléter]
* Numéros de téléphone et de télécopie : [à compléter]
* Numéro SIRET, à défaut, un numéro d’identification européen ou international ou propre au pays d’origine[[6]](#footnote-6) : [à compléter]

Les membres du groupement :

*(Cocher la case correspondante.)*

signent individuellement l’offre (contrat) du groupement et toutes modifications ultérieures du contrat (marché public) ;

donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, l’offre du groupement et toutes modifications ultérieures du marché public, pour les représenter vis-à-vis d’Expertise France pour coordonner l’ensemble des prestations ;

ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies dans le document d’habilitation joint en annexe de la présente lettre de candidature ;

donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous ;

*(Donner des précisions sur l’étendue du mandat.)*

Concernant les paiements :

le paiement des prestations est effectué sur un compte bancaire commun ouvert pour l’ensemble du consortium ;

le paiement des prestations est effectué sur le compte bancaire de la société mandataire ;

le paiement des prestations est effectué sur le compte bancaire de chaque cotraitant conformément à une répartition fixe du montant total du contrat entre les membres du consortium (document qui devra être annexé à l’offre financière) ;

**SIGNATURE**

*(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous (1 ligne par membre du groupement) et signent[[7]](#footnote-7) la présente lettre de candidature. Ajouter autant de lignes que nécessaires.)*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom du membre du groupement** | **Nom, prénom et fonction du signataire** | **Date et lieu** | **Signature** |
|  | * Nom : [à compléter] * Prénom : [à compléter] * Fonction : [à compléter] |  |  |
|  | * Nom : [à compléter] * Prénom : [à compléter] * Fonction : [à compléter] |  |  |
|  | * Nom : [à compléter] * Prénom : [à compléter] * Fonction : [à compléter] |  |  |
|  | * Nom : [à compléter] * Prénom : [à compléter] * Fonction : [à compléter] |  |  |

1. Pour les groupements conjoints. Lorsque la candidature est présentée sous forme de groupement solidaire, le renseignement de cette rubrique est inutile. [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour les entreprises personnes morales domiciliées en France, n° SIRET du siège social ou de l’établissement principal. Pour les entreprises personnes morales domiciliées dans un Etat membre de l’Union Européenne autre que la France, n° TVA intracommunautaire. Pour les entreprises personnes morales domiciliées dans un Etat non membre de l’Union Européenne, le code pays défini par la norme ISO 3166 et les 16 premiers caractères de la dénomination sociale. Pour les entreprises personnes physiques, numéro IREP attribué en application de l'arrêté du 28 juillet 2008. [↑](#footnote-ref-2)
3. Pour les entreprises personnes morales domiciliées en France, n° SIRET du siège social ou de l’établissement principal. Pour les entreprises personnes morales domiciliées dans un Etat membre de l’Union Européenne autre que la France, n° TVA intracommunautaire. Pour les entreprises personnes morales domiciliées dans un Etat non membre de l’Union Européenne, le code pays défini par la norme ISO 3166 et les 16 premiers caractères de la dénomination sociale. Pour les entreprises personnes physiques, numéro IREP attribué en application de l'arrêté du 28 juillet 2008. [↑](#footnote-ref-3)
4. Pour les entreprises personnes morales domiciliées en France, n° SIRET du siège social ou de l’établissement principal. Pour les entreprises personnes morales domiciliées dans un Etat membre de l’Union Européenne autre que la France, n° TVA intracommunautaire. Pour les entreprises personnes morales domiciliées dans un Etat non membre de l’Union Européenne, le code pays défini par la norme ISO 3166 et les 16 premiers caractères de la dénomination sociale. Pour les entreprises personnes physiques, numéro IREP attribué en application de l'arrêté du 28 juillet 2008. [↑](#footnote-ref-4)
5. Pour les entreprises personnes morales domiciliées en France, n° SIRET du siège social ou de l’établissement principal. Pour les entreprises personnes morales domiciliées dans un Etat membre de l’Union Européenne autre que la France, n° TVA intracommunautaire. Pour les entreprises personnes morales domiciliées dans un Etat non membre de l’Union Européenne, le code pays défini par la norme ISO 3166 et les 16 premiers caractères de la dénomination sociale. Pour les entreprises personnes physiques, numéro IREP attribué en application de l'arrêté du 28 juillet 2008. [↑](#footnote-ref-5)
6. Pour les entreprises personnes morales domiciliées en France, n° SIRET du siège social ou de l’établissement principal. Pour les entreprises personnes morales domiciliées dans un Etat membre de l’Union Européenne autre que la France, n° TVA intracommunautaire. Pour les entreprises personnes morales domiciliées dans un Etat non membre de l’Union Européenne, le code pays défini par la norme ISO 3166 et les 16 premiers caractères de la dénomination sociale. Pour les entreprises personnes physiques, numéro IREP attribué en application de l'arrêté du 28 juillet 2008. [↑](#footnote-ref-6)
7. Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente. [↑](#footnote-ref-7)